

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 29 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Maryline LUCAS, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 16 avril 2026 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 25 et 2 procurations
- Votants : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne – PILNIAK Alain - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - POLOWCZYK Bernard - DELCAMBRE Chantal - CANIVET Bertrand – **Adjoints** ; Messieurs et Mesdames CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle - ANSART Dominique - WILLERVAL Aurore - FIEVEZ Geoffrey - EZAHOUID Mohamed – COPIN Michaël – DUEZ Ivoa – MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - KOWALCZYK Laura - DOISY Bernard - SAENEN Romuald – BLANCHARD Perrine ;
Conseillers

Absents ayant donné procuration

Madame Marylène TAIRA à Monsieur Bertrand CANIVET
Madame Béatrice DUCATILLION à Monsieur Sylvain DEVRED

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame Corinne AMADEI

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 présente un excédent de fonctionnement de 806 893.76€, €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025 soit 806 893.76 € comme suit :

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté

391 311.85 €

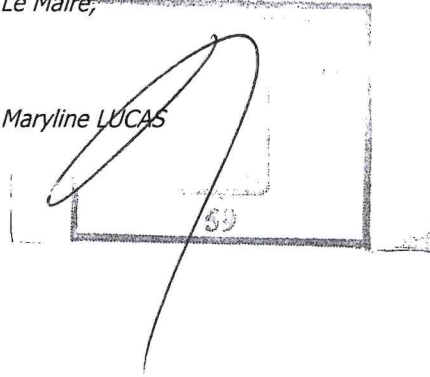
Article 1068 – Affectation à la section d'investissement :

415 581.91 €

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Corinne AMADEI.

